

De toute façon,  
je n'irai pas voter,  
ça ne changera rien.

Ministre,  
député-e,  
sénatrice-teur,  
ça sert à quoi ?

Quand  
« couleur » rime  
avec « valeur ».

## GUIDE POUR MIEUX COMPRENDRE LES ENJEUX DES ÉLECTIONS



**VOTER**  
C'EST  
**DÉCIDER!**

Une brochure de Soralia  
[www.soralia.be](http://www.soralia.be)

**SORALIA**  
réseau Solidaris

**FB**  
FÉDÉRATION  
BÉNÉVOLENTS

Cette brochure est un outil pédagogique qui a pour objectif de déconstruire quelques idées reçues autour des élections et de réaffirmer certains droits citoyens.

Rédaction : Florence Vierendeel sur base des versions précédentes

Graphisme : [www.synthese.be](http://www.synthese.be)

Illustrations : Martin Saive

Editrice responsable : Noémie Van Erps

1-2 place Saint-Jean 1000 Bruxelles

Merci aux animatrices-teurs de Soralia qui ont participé au projet : Géraldine Dujardin, Sarah De Baets, Samira Bouguerra, Patricia Seront, Elodie Fricot, Julie Marin, Carole Bank, Sandy Beelaert et Clarisse André Portela.

Cette brochure peut être obtenue auprès

du secrétariat général de Soralia :

02 515 04 01 - [soralia@solidaris.be](mailto:soralia@solidaris.be)

Année : 2024

Dépôt légal : D/2019/12.968/1

Tous les 5 ou 6 ans, nous sommes toutes et tous appelé-e-s aux urnes pour élire nos représentant-e-s aux niveaux fédéral, régional, européen, provincial et communal. Des scrutins multiples dont les enjeux sont particulièrement complexes et cruciaux.

Les résultats de ces élections ont des conséquences politiques importantes sur de nombreuses matières en lien direct avec notre quotidien. Que ce soit au niveau européen, où des décisions se prennent dans des domaines tels que l'agriculture, les politiques énergétiques, l'immigration. Que ce soit au niveau fédéral, compétent entre autres dans des matières comme la justice, la sécurité sociale et les lois de protection sociale (chômage, pensions, assurance maladie-invalidité). Que ce soit au niveau communautaire, dans des matières comme la culture, l'enseignement, la santé, etc. ou régional dans des matières comme l'emploi et les politiques économiques notamment.

Les crises politiques, économiques et sociales qui secouent notre pays laissent présager une situation sociale extrêmement difficile pour une grande partie de la population, parmi laquelle les femmes risquent d'être les premières touchées.

Voter est l'occasion d'interpeller, de revendiquer. S'intéresser à la politique, c'est se mobiliser contre la morosité ambiante. C'est exprimer son opinion, choisir les représentant-e-s qui adopteront les lois et mesures qui font notre quotidien. C'est un moyen puissant d'envoyer un message aux gouvernements et aux politicien-ne-s. Voter, c'est prendre sa place de citoyen-ne responsable et engagé-e. Ça nous concerne toutes et tous.

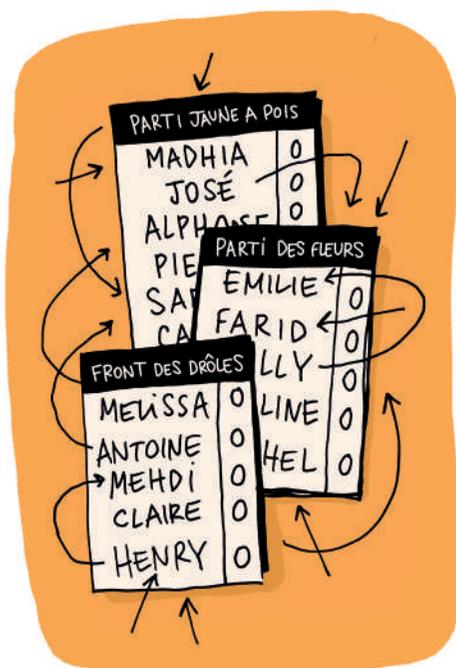
# 1. VOTER, CE N'EST PAS SI SIMPLE

En effet, voter ne peut pas se faire n'importe comment. Il est indispensable que des règles précises soient définies, sinon il ne serait pas possible de compter les votes. Tout le monde doit respecter les mêmes règles pour éviter les tricheries.

Voici ces règles :

1. Vous devez remplir le bulletin de vote uniquement en cochant une ou plusieurs cases. Tout dessin, mot, etc. supplémentaire annulera votre vote (le vote est anonyme, il faut donc interdire tout ce qui permettrait de reconnaître un-e électrice-teur).
2. Vous ne pouvez pas voter pour plusieurs listes sur le même bulletin de vote : cela s'appelle du « panachage » et entraîne d'office la nullité du bulletin.
3. Sur la seule liste du parti pour lequel vous voulez voter, vous pouvez :
  - Cocher une seule case, celle qui est tout en haut de la liste (appelée « la case de tête »).
  - Cocher une ou plusieurs cases en face des noms de vos candidat-e-s préféré-e-s (et se trouvant bien sûr dans la même liste). C'est ce qu'on appelle un ou des votes de préférence.
  - Cocher à la fois la case de tête et un ou des noms dans la liste. Seules les voix de préférence seront alors comptabilisées.
4. Votre vote ne sera pas pris en compte si votre bulletin est blanc (si vous n'avez rien écrit et rien coché sur votre bulletin) ou nul (si vous avez fait autre chose que cocher la ou les cases de votre choix dans la même liste : par exemple, barrer l'ensemble du bulletin, écrire des mots, faire des dessins, voter pour plusieurs partis, etc.)

Même si l'effet dévolutif de la case de tête est remis en question en Belgique, à différents niveaux de pouvoirs, au moment de l'écriture de ce carnet <sup>1</sup>, celui-ci est maintenu. Sont donc d'abord élu-e-s les candidat-e-s qui ont obtenu assez de voix de préférence pour atteindre le chiffre nécessaire pour être élu-e-s (on parle de chiffre d'éligibilité). Ensuite, la moitié des voix portées en case de tête est distribuée, dans l'ordre de la liste, aux candidat-e-s qui n'atteignent pas le chiffre d'éligibilité.



<sup>1</sup> Début 2024.

## 2. C'EST TOUJOURS LES MÊMES TÊTES QUE L'ON VOIT PARTOUT

Les femmes et les hommes politiques exercent souvent plusieurs activités en même temps : certain-e-s sont à la fois bourgmestres et député-e-s, par exemple. La loi autorise certains cumuls de mandats électifs, et en interdit d'autres.

De manière générale, les candidat-e-s doivent choisir de se présenter soit pour le Parlement régional, soit pour la Chambre des représentant-e-s (niveau fédéral), soit pour le Parlement européen. Ces mandats peuvent encore, dans certains cas, être cumulés avec un mandat électif au niveau communal (bourgmestre, échevin-e, conseiller-e communal-e, président-e et conseiller-e de CPAS).

Le cumul des mandats est un frein au renouvellement des femmes et des hommes en politique, c'est pourquoi nombreuses-eux préconisent de l'éviter. En effet, quand une seule personne occupe plusieurs mandats, cela laisse évidemment moins de place pour les nouvelles-venues, les jeunes et les femmes en particulier. De surcroît, la politique n'est pas censée être une carrière professionnelle en tant que telle. Les élu-e-s sont davantage des porte-paroles temporaires, choisi-e-s en raison de certaines de leurs compétences et amené-e-s à se renouveler régulièrement pour assurer la meilleure représentation possible.

Rappelons que nous parlons bien ici de mandats électifs, c'est-à-dire obtenus grâce à nos votes. Les cumuls avec d'autres fonctions existent aussi : dans une intercommunale, dans le conseil d'administration d'une association, dans un comité de gestion d'un organisme public, etc., qui sont aussi des lieux de pouvoir. Tou-te-s les élu-e-s (à tous les niveaux de pouvoir) sont tenu-e-s de déclarer officiellement les différents mandats qu'elles-ils exercent, ainsi que les rémunérations que cela leur procure. De nombreux mandats ne sont, par ailleurs, pas rémunérés.



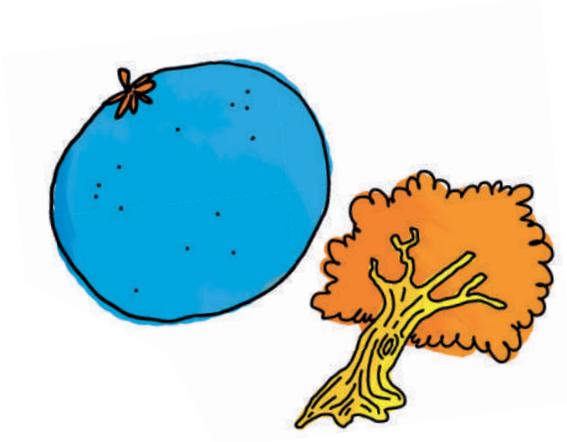
### 3. EN POLITIQUE, LES COULEURS SE MÊLENT ET SE DÉMÊLENT

En Belgique, lors des élections, la répartition des sièges se fait selon un principe de représentation proportionnelle. C'est-à-dire que chaque parti obtient un nombre de sièges proportionnel au nombre de voix qu'il a obtenu. Tous les votes, y compris ceux qui se sont portés sur des petits partis, rentrent donc dans le calcul pour l'attribution des sièges. Cela a cependant une limite : pour participer à cette distribution des sièges, il faut que le parti ait obtenu au moins 5% des voix dans sa circonscription (territoire électoral).

Il est très rare dans notre système qu'un parti ait à lui seul plus de 50% des sièges et puisse gouverner seul. En général, les scores les plus brillants ne dépassent pas les 40% des voix. Pour obtenir le soutien

de la majorité des élu-e-s afin de pouvoir gouverner, il faut donc constituer des coalitions. Au moins deux partis, totalisant ensemble au moins 50% des sièges +1, doivent se mettre d'accord sur un programme de gouvernement qu'ils pourront mener ensemble.

C'est ce qui explique nos coalitions parfois perçues comme étranges (comme par exemple, la coalition dite Vivaldi, en référence aux quatre saisons pour les quatre familles politiques qui la composent aux couleurs rappelant celles de chacune des saisons). Rien n'empêche que les coalitions soient différentes selon les régions, ou entre les régions et le fédéral.



4.

## DE TOUTE FAÇON, JE N'IRAI PAS VOTER, ÇA NE CHANGERA RIEN

En Belgique, le vote est obligatoire. C'est un élément positif, car cela incite tout le monde à voter. Dans les pays où le vote n'est pas obligatoire, nous constatons que ce sont toujours à peu près les mêmes catégories de la population qui s'abstiennent : nous n'entendons donc jamais leur voix. Or, la démocratie tire sa force du fait que les élu-e-s représentent le peuple dans sa totalité, y compris celles-ceux qui pensent que la politique ne les concerne pas, ou que voter ne sert à rien.

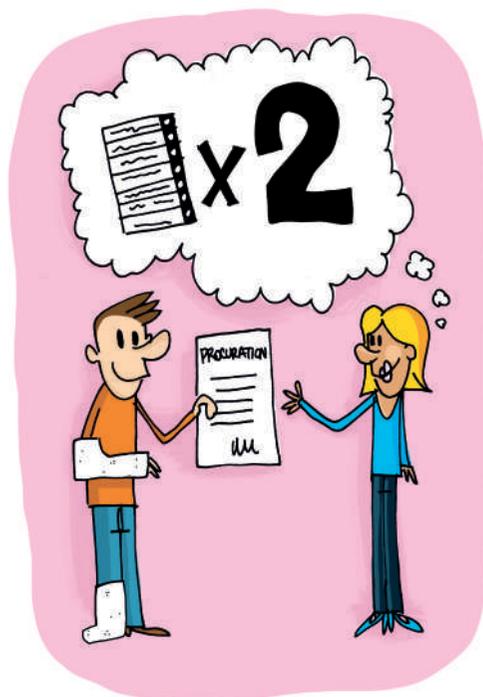
Voter n'est pas seulement un droit, c'est aussi un devoir de citoyen-ne. C'est exprimer son opinion, choisir les représentant-e-s qui adopteront les lois et les mesures qui font notre quotidien. C'est un moyen puissant d'envoyer un message aux gouvernements et aux politicien-ne-s. Voter, c'est prendre sa place de citoyen-ne responsable et engagé-e. Ça nous concerne toutes et tous.



## 5. LE VOTE PAR PROCURATION, C'EST BIDON

Si vous ne pouvez pas vous déplacer en personne jusqu'au bureau de vote, vous pouvez tout de même faire entendre votre voix. Grâce au vote par procuration, les personnes malades, en voyage, en prison, travaillant le dimanche, trop âgées pour se déplacer, etc. peuvent confier leur voix à quelqu'un en qui elles ont confiance – et qui est également électrice-teur. La raison de l'impossibilité d'aller voter en personne doit être prouvée officiellement (certificat médical, attestation de l'employeuse-eur, etc.). Les formalités sont assez simples. Ce sont les communes qui les gèrent, adressez-vous à elles si nécessaire (ou rendez-vous sur le site <https://elections.fgov.be/electeurs-que-faire-en-cas-dindisponibilite-le-jour-du-vote/le-vote-par-procuration>). Attention à ne pas vous y prendre trop tard.

Le jour du scrutin, la personne mandatée doit être en possession de sa propre convocation (pour démontrer qu'elle-il est elle-lui-même électrice-teur), de sa carte d'identité, de votre convocation, du formulaire de procuration complété et signé et du justificatif d'absence.



## 6.

## L'EUROPE, C'EST LOIN

Les institutions européennes peuvent nous paraître très lointaines, en effet. Le seul organe européen où nous élisons des représentant-e-s est le Parlement européen. À partir de 2024, les mineur-e-s âgé-e-s de 16 ans et plus peuvent voter, sans obligation, aux élections européennes sans inscription au préalable.

4 institutions principales régissent l'Union européenne :

Au niveau du pouvoir législatif :

- Le Parlement européen, composé de plus de 700 député-e-s qui représentent la population européenne. Cette instance participe à la préparation des orientations du budget européen, contrôle le travail de la Commission européenne, dont il élit la-e Président-e, et participe au processus législatif dans certaines matières importantes.
- Le Conseil de l'Union européenne, qui ne compte aucun membre fixe (chaque pays y envoie le-la ministre compétent-e en fonction de l'ordre du jour). Cette instance coordonne les politiques des États membres, définit la politique étrangère et de sécurité commune de l'Union européenne, conclut des accords internationaux et négocie et adopte les textes législatifs de l'Union européenne, conjointement avec le Parlement européen.

Au niveau du pouvoir exécutif :

- La Commission européenne, composée de commissaires proposé-e-s par les chef-fe-s d'États ou de gouvernements (un-e par État membre). Cette instance est responsable de l'élaboration des propositions législatives et met en œuvre les décisions du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne. Elle veille au respect du droit européen et représente l'Union européenne sur la scène internationale.
- Le Conseil européen, composé des chef-fe-s d'États ou de gouvernements des États membres,



de la-du président-e du Conseil européen et de la-du président-e de la Commission européenne. Cette instance définit les orientations et les priorités politiques générales de l'Union européenne.

L'Union européenne a de nombreuses compétences qui touchent directement à notre vie quotidienne. Ces compétences peuvent revenir exclusivement à l'Europe ou être partagées avec les États. Sans entrer dans les détails, citons en vrac la politique monétaire, les politiques de l'emploi, des migrations, du commerce extérieur, de l'agriculture, de la santé, etc.

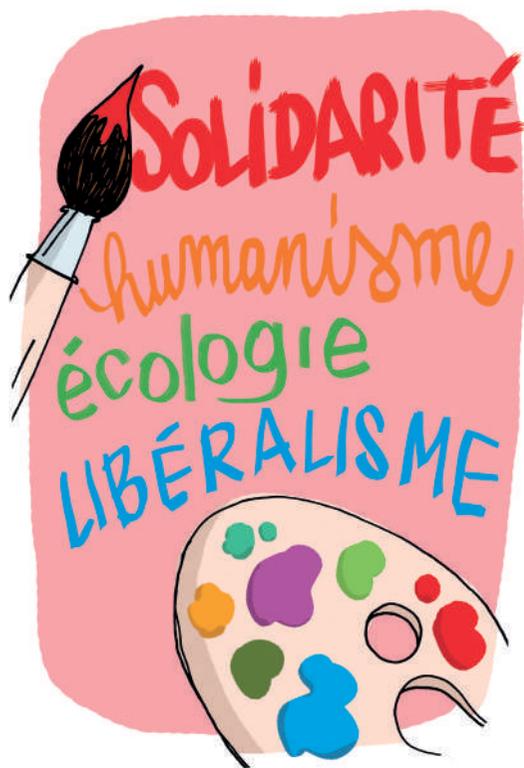
Soulignons aussi l'existence de la « Clause de l'Européenne la plus favorisée » (développée à l'origine par Gisèle Halimi). C'est-à-dire qu'en matière de droits des femmes, la législation de tous les pays européens et appliqué dans l'ensemble des pays européens la législation la plus favorable aux femmes. Cette clause souligne par exemple que la Suède garantit le meilleur congé parental, l'Espagne la lutte la plus efficace contre les violences conjugales et que la parité sur toutes les listes électorales est garantie en Belgique.

Nous connaissons toutes et tous les couleurs qui servent d'emblème aux partis politiques :

- **Rouge** : le PS (Parti Socialiste) est un parti de gauche. Il défend la Sécurité sociale, les services publics, un impôt justement réparti. Ses valeurs sont la laïcité, l'égalité et la solidarité. Le PS ne remet pas en cause l'existence de l'économie capitaliste, mais travaille à une meilleure répartition des richesses qu'elle crée. C'est ce qu'on appelle la « social-démocratie ». D'autres partis de gauche utilisent également le rouge comme couleur dominante comme le PTB (Parti du Travail de Belgique). Celui-ci est un parti unitaire (c'est-à-dire non divisé selon le critère linguistique) qui défend les travailleuses-eurs et les petits revenus sur base d'idéologies communistes et anticapitalistes.
- **Bleu** : le MR (Mouvement Réformateur) est un parti libéral, de droite. Il défend la liberté d'entreprise, une moindre intervention de l'état dans l'économie et dans les rapports entre travailleuses-eurs et employeuses-eurs, un moindre coût du travail pour les entreprises (entre autres par la diminution des cotisations de sécurité sociale), la privatisation de certains services publics, la réduction des dépenses publiques, etc.
- **Turquoise** : auparavant appelé le cdH (Centre démocrate humaniste) sous des bannières oranges, les Engagés ont entrepris un travail de redéfinition de leur image. Cependant, il s'agit toujours d'un parti « centre droit » de tradition chrétienne. Leurs prises de position politique en matière socio-économique sont en effet plutôt « centristes », et ménagent des compromis entre les intérêts des différents groupes sociaux. Dans les matières familiales et éthiques, l'influence de certains dogmes religieux (et en particulier chrétiens) reste présente.
- **Vert** : ECOLO-GROEN. Parti unitaire qui, comme son nom l'indique, accorde une très grande importance à l'environnement. Il est aussi très attentif aux questions d'éthique politique (non-cumul des mandats, parité femmes/hommes, etc.). ECOLO se veut également proche du monde associatif et prône la démocratie participative, c'est-à-dire la consultation et la participation des citoyen-ne-s de manière permanente et pas seulement au moment des élections.
- **Amarante** : DéFI (Démocrates Fédéralistes Indépendants). Le parti DéFI est un parti politique centriste anciennement connu sous le nom de Front démocratique des francophones (FDF). Ce parti se définit comme libéral, progressiste et pro-européen et a mis au centre de son programme la laïcité et le libéralisme-social. Il se veut plus humaniste et plus indépendant vis-à-vis du nationalisme flamand que le MR.

- **Jaune et Noir** : la N-VA (Nieuw-Vlaamse Alliantie) est un parti néerlandophone de droite ultralibérale, dont la revendication principale est l'indépendance de la Flandre. Le parti est souvent critiqué pour ses liens supposés avec l'extrême droite. Au point de vue économique, il se situe très à droite, et déclare s'aligner sur les revendications du patronat flamand (attaques sur l'index, sur la Sécurité sociale, etc.).
- **Noir** : l'extrême droite. En Wallonie, la situation de l'extrême droite est très confuse. Des groupuscules voient régulièrement le jour à l'approche des élections. Il faudra toujours rester vigilant-e-s. À Bruxelles, la situation est particulière puisque des partis néerlandophones peuvent s'y présenter, comme la N-VA et le VB (Vlaams Belang, parti flamand d'extrême droite) qui s'y présentent et

essayent de séduire les électrices-teurs francophones de Bruxelles. Dans l'idéologie nationaliste flamande, Bruxelles est une ville flamande et doit être purement et simplement intégrée à la future Flandre indépendante qu'elle prétend établir. Les partis d'extrême droite sont des partis antidémocratiques, qui prônent un pouvoir autoritaire, une économie ultralibérale et la fin des libertés syndicales et des droits humains en général. Ils ont des positions racistes.



## 8. QUEL AVENIR POUR LES FEMMES AVEC L'EXTRÊME DROITE ET LA « DROITE MUSCLÉE » ?

L'ultralibéralisme (doctrine économique et politique qui prône un libéralisme absolu où règnent en maîtres l'économie de marché et l'entreprise privée), revendiqué par « la droite de la droite », est un système économique qui écrase les plus faibles. Il prône la disparition progressive des services publics au profit du secteur privé. Dans la compétition qu'il instaure, il n'y a pas de place pour la solidarité. Or, la précarité concerne plus les femmes que les hommes. Voter pour ces partis, c'est comme se tirer une balle dans le pied pour les femmes, mais aussi pour les chômeuses-eurs, les malades, les pensionné-e-s, etc.



Les électrices-teurs flamand-e-s et bruxelloises-ois ont la possibilité de voter pour le Vlaams Belang, le plus important parti d'extrême droite belge. Ce parti a une vision tout à fait rétrograde du rôle des femmes dans la société et dans la famille. Il est opposé, par exemple, au droit à l'avortement.

L'ensemble des groupes et groupuscules d'extrême droite ont des positions similaires. Que ce soit dans le domaine socio-économique ou dans le domaine des mœurs et de l'éthique, l'égalité n'est pas une valeur pour eux, au contraire elle fait souvent figure d'ennemie à combattre.

En adoptant des stratégies de communication visant à redorer son image, l'extrême droite a réussi à se frayer un chemin au sein de plusieurs Parlements dans divers pays de l'Union Européenne. Il s'agit d'une véritable mise en danger de notre démocratie. À cela s'ajoute la prolifération des mouvements masculinistes, conservateurs et/ou réactionnaires, qui prétendent que les hommes souffrent d'une crise identitaire parce que les femmes en général, et les féministes en particulier, « dominent la société ».

C'est pourquoi le maintien du cordon sanitaire, expression typiquement belge, est essentiel. Du côté néerlandophone, celui-ci implique le blocage de tout parti d'extrême droite à l'accès au pouvoir. Du côté francophone, celui-ci se double d'un cordon sanitaire dit médiatique, qui empêche tout-e représentant-e d'extrême droite de disposer d'un temps de parole libre en direct en télévision ou à la radio.

## 9.

## POUR QUOI NOUS ALLONS VOTER, ENCORE ?

Tous les 5 ans, les électrices-teurs belges sont amené-e-s à voter pour le niveau européen, le niveau fédéral et le niveau régional.

- Pour les député-e-s du Parlement européen qui gèrent des compétences telles que l'agriculture, les politiques énergétiques, l'immigration.
- Pour les député-e-s de la Chambre des représentants au niveau fédéral qui sont compétent-e-s pour des matières telles que la justice, l'armée, la police fédérale, la Sécurité sociale, le droit du travail, la politique étrangère, la dette publique, la politique monétaire, la politique des prix et des revenus et les entreprises publiques (comme la SNCB par exemple).

Le Parlement fédéral se compose de deux chambres : la Chambre des représentants et le Sénat. Nous n'élisons nos député-e-s qu'à la Chambre des représentants. C'est en fonction du nombre d'élu-e-s de chaque parti dans cette Chambre que peut se former un gouvernement au niveau fédéral. Les sénatrices-teurs sont elles-eux désigné-e-s en grande partie par les élu-e-s des entités fédérées.

- Pour les député-e-s des Parlements régionaux qui sont compétent-e-s dans de nombreux domaines, parfois de façon exclusive, parfois en collaboration avec le fédéral. Citons l'emploi, la santé, les allocations familiales, l'économie, l'action sociale (dont les maisons de repos), l'urbanisme et les travaux publics, etc. Nous votons pour élire les personnes qui siégeront aux Parlements wallon et bruxellois.
- Nous ne votons pas directement pour le niveau communautaire, c'est-à-dire le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce Parlement est composé des élu-e-s régionales-aux de Bruxelles

et de Wallonie. La Fédération Wallonie-Bruxelles est compétente pour l'enseignement, l'audiovisuel public (RTBF), les milieux d'accueil des enfants (par le biais de l'ONE), la culture, etc.

Tous les 6 ans, les électrices-teurs belges sont amenés à voter pour le niveau provincial et le niveau communal.

- Pour les conseillères-ers provinciaux, compétent-e-s pour les matières qui relèvent spécifiquement de l'intérêt provincial. Citons par exemple l'enseignement, les infrastructures, les travaux publics, l'environnement, le logement, le transport, etc.
- Pour les conseillères-ers communales-aux, compétent-e-s pour l'organisation et le cofinancement du CPAS, l'organisation de l'enseignement communal primaire, la gestion de l'état civil, la tenue des registres de la population, le maintien de l'ordre public, l'aménagement de l'entretien des voiries communales, etc.



## 10. LES FEMMES ONT TOUJOURS VOTÉ

Nous pourrions le croire, quand nous nous souvenons de nos cours d'histoire qui parlent de l'instauration du suffrage universel en 1919. En réalité, ce suffrage « universel » n'était que masculin.

Les femmes n'ont pu voter aux élections communales qu'en 1921, et à toutes les élections en 1948 seulement.

Avant 1919, la Belgique avait connu le vote censitaire (réservé aux hommes ayant des revenus importants), capacitaire (les hommes diplômés ont eu également le droit de vote), et le vote plural (certains hommes pouvaient émettre jusqu'à 3 voix, par exemple les « chefs » de famille).



En Belgique, depuis 1948, les femmes ont le droit de voter et de se présenter à tous les niveaux de pouvoir. Mais il faut attendre 1965 pour qu'une femme soit nommée première ministre pour la première fois (Marguerite De Riemaecker-Legot). Aujourd'hui, elles demeurent toujours sous-représentées dans la vie politique, malgré les quotas qui imposent la parité sur les listes électorales depuis 2002 et le principe de la « tirette », qui vise une alternance homme/femme sur ces mêmes listes, et qui tend à se généraliser à tous les niveaux de pouvoir. Les bourgmestres féminines restent, par exemple, très minoritaires et dans la plupart des Parlements, la proportion de femmes se situe entre 30 et 40%.

Pourquoi si peu d'élues ? Cela tient notamment au regard porté sur les femmes par la société. Les rôles attribués et transmis aux femmes depuis le plus jeune âge par l'éducation, les médias, etc., ne les encouragent pas à être ambitieuses, à se mettre en avant et à défendre leurs idées. Les femmes ont le sentiment de ne pas être à leur place, d'être des « impositrices ». Ce stéréotype de la « fée du logis », épanouie par son ménage et sa famille, douce et humble, entraîne une forme de culpabilisation lorsque les femmes dérogent à ces injonctions. La répartition inégale des tâches qui en découle les empêche par ailleurs de se lancer dans une telle carrière, qui, malheureusement, ne tient pas encore suffisamment compte de l'articulation vie privée et vie professionnelle.

Dans l'imaginaire collectif, la figure politique est presque systématiquement assimilée à celle d'un homme. La parole est par ailleurs plus souvent donnée aux hommes, que ce soit dans les médias ou dans les réunions. Les femmes doivent donc faire doublement leurs preuves, pour acquérir une légitimité et une crédibilité.

Enfin, le sexisme ambiant présent dans ce milieu les décourage ou les pousse vers la porte de sortie. Remarques quotidiennes, attouchements, harcèlement en ligne, accès réduit à certains lieux, à certaines fonctions, à certains postes de pouvoir, tous ces obstacles bloquent donc l'entrée en politique de nouvelles figures féminines.

Une participation égale des femmes et des hommes aux décisions, à tous les niveaux, est pourtant nécessaire. Pas parce que les femmes feraient « mieux », « différemment », seraient plus honnêtes ou plus gentilles (ce sont des clichés). Simplement parce que nous pensons que la politique ne doit pas être le monopole d'une partie de la population. La politique doit être représentative de l'ensemble la société et accessible à toutes et tous. C'est une question de démocratie.



Notre système électoral « à la proportionnelle », qui entraîne dans la plupart des cas des coalitions de deux partis ou plus, oblige ces partis à faire des concessions et des compromis de manière à pouvoir gouverner ensemble. Ils sont donc obligés de laisser tomber certains de leurs engagements de campagne pour trouver des terrains d'entente avec leurs partenaires au gouvernement.

Mais cela n'explique pas tout. Les programmes des partis sont construits sur base d'idéaux et reflètent certaines valeurs. Dans la réalité, il n'est jamais possible de tout mettre en place, ne fut-ce qu'en raison des budgets. C'est donc normal qu'il y ait un décalage. Toutefois, certaines promesses, faites pour séduire les électrices-teurs, sont parfois purement et simplement rangées au placard dès l'élection acquise.

Nous ne sommes pas complètement démuni-e-s face à ce type de comportement. Tout d'abord, en exerçant notre esprit critique vis-à-vis des promesses de campagne. Si on nous dit « demain, fini les impôts », mieux vaut rester vigilant-e, cette-candidate nous mène manifestement en bateau, et ce peut être une bonne raison pour ne pas lui accorder notre vote... Ensuite, en étant attentive-f tout au long du mandat des personnes que nous avons élues. Si les élections sont l'un des moments forts de la démocratie, elles n'en sont évidemment pas la seule manifestation. En effet, la démocratie, c'est aussi le respect des droits humains, la liberté d'opinion et de parole, la liberté de la presse, l'égalité des citoyen-ne-s, la liberté de débattre tout en acceptant l'existence chez les autres d'opinions qu'on ne partage pas, l'égal accès de toutes et tous à la justice, la liberté de réunion et d'association, la liberté de manifester, etc.



Tous ces droits que nous avons la chance d'avoir ne sont pas tombés du ciel. Ils sont le fruit de combats parfois violents et de longs conflits. Ils ne sont pas définitivement acquis, et ne le seront jamais. Si les citoyen-ne-s s'endorment tranquillement devant leur télé en « laissant faire » leurs élu-e-s et en ne manifestant jamais leur opinion, ils laissent le champ libre à des gens de pouvoir qui ne sont pas forcément tous bien intentionnés.

## 13. LA BELGIQUE, COMBIEN DE TEMPS ENCORE ?

Depuis 1830, la Belgique, dont la population est très hétérogène, tient ensemble vaille que vaille. Actuellement, une tendance à l'affaiblissement de l'État central au profit des « entités fédérées » (Régions surtout) semble se confirmer.

Suite à la longue crise politique de 2010-2011, huit partis se sont rassemblés au Parlement fédéral afin de constituer une majorité des 2/3 nécessaire pour réformer la Constitution. C'est ce que l'on a appelé la 6ème réforme de l'État, qui a revu la répartition des compétences entre le niveau fédéral et les entités fédérées. Certaines compétences ont ainsi été transférées : par exemple, les allocations familiales sont passées du niveau fédéral au niveau régional.

Depuis, certains partis, essentiellement flamands (comme la N-VA), jugent ces réformes insuffisantes et souhaitent rendre les Régions (plus) indépendantes.

La formation du gouvernement en pratique :

- Le Roi est informé du résultat des élections par des responsables politiques.
- Le Roi nomme un-e informatrice-teur qui est chargé-e de s'entretenir avec les différents partis politiques qui pourraient collaborer au sein du gouvernement et former une coalition.
- Le Roi désigne un-e informatrice-teur qui a pour mission de présenter un gouvernement. Les différents partis du gouvernement élaborent ensemble un accord de gouvernement, avec leurs projets pour les années à venir et décident de la composition du gouvernement (ministres et secrétaires d'État).

- Le Roi nomme les ministres et les secrétaires d'État. Souvent, le Roi nomme la-le formatrice-teur en qualité de Première-ier ministre.
- La-le Première-er ministre fait une déclaration gouvernementale devant la Chambre des représentants.



Depuis plusieurs années, la formation d'une coalition et donc d'un gouvernement au niveau fédéral est une tâche complexe car les résultats des élections témoignent de choix très différenciés au nord et au sud du pays. Une scission du pays n'est toutefois pas souhaitable car elle appauvrirait grandement l'ensemble des Régions et entrainerait très certainement une diminution du bien-être global des citoyen-ne-s.

## 14. SUR MON BULLETIN DE VOTE, JE METS CE QUE JE VEUX !

Certain-e-s électrices-teurs décident de voter blanc en ne remplissant aucune case sur leur bulletin, ou encore de voter nul, en y inscrivant des mots, des dessins, etc. L'idée reçue qui prétend qu'ils sont attribués au parti ayant obtenu le meilleur score est fausse. En votant blanc ou nul, comme en n'allant pas voter du tout, nous abandonnons notre droit et nous laissons les autres décider à notre place. Toutefois, le vote blanc, même s'il n'a pas de poids au niveau électoral, est souvent un signal envoyé aux politiques (désintérêt, contestation, frustration, sentiment de ne pas être représenté-e, etc.).

Il existe cependant de meilleures façons de manifester votre ras-le-bol, votre colère, ou votre manque de confiance à l'égard des partis au pouvoir, en votant par exemple pour des partis d'opposition (éventuellement petits, mais qui peuvent grandir...) qui affichent des opinions claires, les plus proches des

vôtres. Prenez quelques minutes pour lire les programmes des partis politiques sur Internet, aller à la rencontre des candidat-e-s et vous informer un maximum pour effectuer un choix éclairé. Ce serait dommage de voter pour des gens dont les idées sont contraires à vos intérêts ! Un parti qui prône les valeurs religieuses alors que vous êtes laïque ou athé-e, un parti qui prône l'exclusion des chômeuses-eurs alors que votre emploi est menacé, un parti qui veut renvoyer les femmes au foyer alors que vous travaillez, etc. Ce serait dommage d'envoyer au monde politique le message que vous soutenez ces idées, n'oubliez pas que chaque voix compte !



## 15. IL Y A TROP DE MINISTRES EN BELGIQUE

Il est vrai que le processus de régionalisation des compétences entraîne aussi une augmentation du nombre de ministres et de parlementaires. Par exemple, jusqu'en 1989, l'enseignement était une compétence de l'état belge (qui n'était pas encore fédéral à l'époque). Maintenant, l'enseignement est une matière communautaire, c'est-à-dire qu'il y a un-e ministre en Fédération Wallonie-Bruxelles, un-e en Communauté flamande et un-e en Communauté germanophone. De son côté, le logement est une matière régionale, il y a donc aussi trois ministres, mais régionaux cette fois : un-e en Région wallonne, un-e en Région bruxelloise et un-e en Région flamande.

Evidemment, au final, ça fait beaucoup de monde... Mais il est difficile de faire autrement dans notre état belge qui comprend trois langues officielles des cultures très différentes trois régions, trois communautés, 10 Provinces et 581 communes...



## 16. MINISTRES, DÉPUTÉ·E·S, SÉNATRICES·TEURS, ÇA SERT À QUOI ?

Les ministres sont les membres des gouvernements (fédéral, régionaux et communautaires). Les échevin·e·s sont les membres des collèges communaux (à cela s'ajoute la·le bourgmestre). Elles·ils assurent le pouvoir exécutif. Pour pouvoir gouverner, elles·ils doivent avoir la confiance d'une majorité (50% + 1) d'él·u·e·s.

Les personnes que nous élisons directement, en charge du pouvoir législatif, sont :

- Les député·e·s (« représentant·e·s ») au niveau fédéral ;
- Les député·e·s membres des Parlements régionaux (Wallonie, Flandre, Bruxelles) ;
- Les député·e·s membres du Parlement de la Communauté germanophone ;

- Les conseillères·ers au niveau provincial et communal.

Par contre, au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles, nous n'élisons pas directement les député·e·s, car la Fédération Wallonie-Bruxelles réunit des él·u·e·s des Régions concernées (Bruxelloises·oix et Wallon·ne·s).

Suite à la 6<sup>ème</sup> réforme de l'état, nous n'élisons plus les sénatrices·teurs, qui seront, notamment, désigné·e·s par les Régions et les Communautés pour les représenter au niveau fédéral. Le Sénat a perdu beaucoup de son pouvoir dans l'élaboration des lois, mais il reste associé aux réformes institutionnelles et de la Constitution.

La Chambre des Représentants (et, dans certains cas, le Sénat) vote les lois au niveau fédéral. Une majorité de ces lois sont proposées par le gouvernement (c'est ce qu'on appelle un projet de loi), mais les él·u·e·s peuvent aussi en proposer elles·eux·mêmes (c'est ce qu'on appelle une proposition de loi). Chaque citoyen·ne peut interpeller un·e él·u·e. C'est de cette manière que vous pouvez faire remonter vos revendications si vous le souhaitez.

Les député·e·s de la Région wallonne et de la Fédération Wallonie-Bruxelles votent, non pas des lois, mais des décrets. En Région de Bruxelles-Capitale, il s'agit d'ordonnances. Le terme « loi » est maintenant réservé au niveau fédéral.



## LE VOTE ÉLECTRONIQUE, CONFIANCE OU PAS CONFIANCE ?

Voilà plus de 20 ans que le vote électronique a été progressivement introduit en Belgique. Il a fait (et fait encore) l'objet de nombreux débats, en particulier sur la question de la fiabilité des résultats. Le vote sur bulletin papier demande parfois des heures de dépouillement, mais au moins ce dépouillement se fait de façon tout à fait transparente : ce sont des citoyen-ne-s qui l'effectuent, sous l'œil attentif des témoins de parti et selon des règles de calcul très précises. Pas de tricherie possible. Le vote électronique, quant à lui, ne nécessite pas de dépouillement matériel. C'est l'ordinateur qui produit automatiquement les résultats des élections. Les électrices-teurs et leurs représentant-e-s ne peuvent exercer aucun contrôle. Aussi le vote électronique permet de faire gagner du temps.

Ce n'est pas l'électrice-teur qui choisit le moyen par lequel il va voter. Tout dépend de la région dans laquelle elle-il réside. La Wallonie s'en tient pour le moment au vote papier, à l'exception des neuf communes de la communauté germanophone. À Bruxelles, le vote sera également électronique.

Après avoir voté, les électrices-teurs recevront un ticket de contrôle imprimé. Il permettra à l'électrice-teur de vérifier son vote et éventuellement aux autorités de recompter ces derniers si nécessaire. Un-e électrice-teur qui éprouve des difficultés à exprimer son vote par voie électronique peut se faire assister par la-le président-e du bureau ou par un-e assesseur-eur désigné-e par ses soins.



## 18. LA PLACE DES FEMMES, C'EST À LA MAISON

Certains partis, particulièrement les partis conservateurs et/ou d'extrême droite, voudraient que nous revenions à des rôles plus traditionnels du type « femme au foyer, homme qui ramène l'argent ». Dans ce modèle, les femmes ont pour mission de donner naissance, de veiller à l'éducation des enfants et d'assurer le bien-être de leur conjoint. Ce schéma est bien entendu réducteur et repose sur de nombreux stéréotypes de genre ! Déjà, il n'existe pas un seul et unique modèle de couple ou de famille. Ensuite, la plupart des femmes veulent travailler, avoir une vie sociale bien remplie (outre l'envie, avec l'augmentation du coût de la vie, précisons que le travail des deux partenaires est bien souvent indispensable). Enfin, elles ne veulent pas toutes avoir des enfants. Ainsi, chacune devrait pouvoir être libre de faire ses propres choix. Cantonner les femmes à la sphère privée, c'est alimenter l'idée qu'elles seraient plus « naturellement » enclines à remplir ce type de tâches domestiques, or, ce n'est pas le cas !

De plus, dire que « la place des femmes, c'est à la maison », c'est dangereux pour leur autonomie. Si leur conjoint les quitte, comment ces femmes subviendront-elles à leurs besoins alors qu'elles n'ont jamais travaillé et donc jamais cotisé pour avoir accès au chômage ou à une pension ? Et si elles veulent quitter leur partenaire, pourront-elles réellement le faire alors qu'elles risquent de tomber dans la précarité ? Posséder et gérer ses propres revenus permet à chacun-e de conserver son autonomie et donc sa liberté de choix. C'est pourquoi il est important de défendre l'accès et le maintien des femmes à l'emploi, en augmentant le nombre de places d'accueil pour les enfants et les personnes

dépendantes, en allongeant les différents types de congés parentaux tout en finançant à leur juste valeur (pour éviter que les femmes ne diminuent à chaque fois leur temps de travail) et en individualisant les droits sociaux (notamment à travers la suppression du statut de cohabitant-e).



## 19. LES CHÔMEUSES·EURS ONT DE LA CHANCE, ELLES·ILS PEUVENT AVOIR UNE BELLE VOITURE ET VIVRE DES ALLOCS'

Nous entendons parfois dire que les chômeuses-eurs ont de la chance, qu'elles-ils profitent du système. Certaines personnes, effectivement, profitent probablement du système. Faut-il pour autant blâmer l'immense majorité des chômeuses-eurs qui n'a pas souhaité se retrouver dans cette situation ? Qui se sont retrouvé-e-s sans emploi du jour au lendemain suite à des restructurations, à des fermetures, à des faillites ? Qui peinent à retrouver un emploi parce que « trop vieilles-eux », « trop jeunes », « trop étrangères-ers », « trop femmes », « trop qualifié-e-s », ou « trop peu qualifié-e-s » ? Notons que le chiffre de la fraude sociale se compte en millions, alors que celui de la fraude fiscale se compte en milliards... Ne serait-il pas temps de s'attaquer aux vrais profiteurs du système et de contrôler/sanctionner davantage la fraude fiscale ? Blâmer les chômeuses-eurs n'est qu'une énième stratégie libérale pour détourner l'attention des citoyen-ne-s et s'en prendre aux personnes les plus vulnérables, plutôt que de dénoncer les plus riches, qui ne participent pas au projet commun et au bien-être global de notre société (dont elles-ils bénéficient pourtant !).

Aussi, « bien vivre » des allocations est devenu pratiquement impossible : les allocations de chômage sont dégressives, elles diminuent donc après la première année. Difficile de « profiter » avec une allocation qui ne dépasse pas le seuil de pauvreté pour la plupart... L'allongement du stage d'insertion, le renforcement des contrôles et sanctions (par exemple, un-e chômeuse-ur doit prouver qu'elle-il a envoyé X nombres de C.V. chaque mois), la limitation dans le temps des allocations d'insertion, l'impossibilité pour les jeunes ayant fait des études jusque 25 ans de recevoir des

allocations de chômage, sont tout autant de mesures qui durcissent encore les conditions d'accès et de maintien au chômage.

Or, aujourd'hui, en Belgique, il n'existe pas un nombre suffisant d'emplois pour tout le monde. Le chômage est donc inévitable. Culpabiliser ou stigmatiser les chômeuses-eurs (« ce sont des gens paresseux, des profiteurs ») est injuste. Et puis, n'oublions pas que chacun-e pourrait se retrouver au chômage, un jour ou l'autre. Notre système de Sécurité sociale est basé sur la solidarité : entre travailleuses-eurs et chômeuses-eurs, entre actives-fs et pensionné-e-s, entre personnes en bonne santé et malades, entre familles avec ou sans enfant. Tout le monde cotise pour tout le monde, afin que chacun-e soit protégé-e en cas de coup dur.



## 20. METS TA SANTÉ DE CÔTÉ, TU COÛTES CHER À LA SÉCU !

On entend beaucoup de choses sur la Sécurité sociale belge : elle serait trop chère ou en déficit, elle ne fonctionnerait plus à cause des étrangers-ers, des profiteuses-eurs. On entend qu'il s'impose de revoir les pensions à la baisse et le temps de travail à la hausse, que les cotisations sociales ne suffisent plus et que donc il faut avoir recours aux assurances privées. Chacun-e pour soi en somme... Si on en a les moyens !

Nous disposons en Belgique de l'un des meilleurs systèmes de santé dans le monde, c'est d'ailleurs pour cela que la taxation des citoyen-ne-s est élevée. Ce système de qualité, nous devons le défendre. On entend dire que le trou de la Sécurité sociale serait dû à l'utilisation inconsidérée par les citoyen-ne-s des soins de santé. En réalité, ce « trou » résulte en premier lieu de la crise financière, économique et de l'emploi. Les citoyen-ne-s n'en sont pas la

cause et elles-ils ne doivent pas en être les victimes. Au contraire, de nombreuses personnes, qui bénéficient malgré tout d'allocations, doivent aujourd'hui choisir entre se chauffer, manger ou se soigner/soigner leurs enfants.

Or, pour faire face aux diverses « crises économiques », les gouvernements successifs ont mis en place à des degrés divers des politiques d'austérité attaquant directement la Sécu et son mode de financement. L'État, cherchant à faire des économies, pioche dans un bien commun qui appartient à tou-te-s. Pourtant, d'autres leviers bien plus efficaces, bien plus justes, existent pour réaliser de nombreuses recettes et les réinvestir dans des politiques sociales bénéfiques à tout-e-s. Elles se caractérisent par des initiatives en matière de justice fiscale, visant à redistribuer les richesses de manière plus équitable. Parmi les mesures envisagées, citons la globalisation des revenus, la progressivité de l'impôt ou encore un meilleur contrôle et de meilleures sanctions à l'égard de l'évasion et de la fraude fiscale.

Alors oui, il faut surveiller les dépenses de la Sécurité sociale, s'assurer que l'argent soit utilisé efficacement. Mais l'urgence aujourd'hui, c'est de veiller à ce que les inégalités entre les citoyen-ne-s ne se creusent pas davantage. L'urgence, c'est que chacun-e puisse être aidé-e en cas de coup dur de la vie. L'urgence, c'est de maintenir la solidarité. Sans la Sécu, nous ne pourrions plus compter que sur nous-mêmes, sans la Sécu, notre société n'aurait pas été aussi résiliente face à la situation d'urgence que nous avons connue lors de l'épidémie du Covid-19. Sans la Sécu, à titre d'exemple, un accouchement coûterait 2500 euros aux parents, contre 370 euros environ actuellement.



## 21. UN ENFANT, SI JE VEUX...

Nous avons le droit :

- D'être informé-e-s sur les questions de vie affective et sexuelle à travers notamment l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS).
- De choisir de façon libre et éclairée une méthode de contraception adaptée pour tout-e-s (à notre santé, à notre porte-monnaie, à notre mode de vie).
- De recourir à une pilule du lendemain, gratuitement, en cas d'urgence.
- De recourir à l'avortement sans tabou, sans pression (morale ou financière) et avec un bon accompagnement.
- De choisir quand et avec qui avoir un enfant (ou pas), quel que soit le modèle familial.
- De disposer librement de son corps, en dehors de toute injonction.

... mais ces droits, on les a déjà, non ?

Actuellement, en Belgique, nous bénéficions de la majorité de ces droits (même si des progrès sont toujours possibles). Nous les avons acquis grâce aux nombreuses luttes des mouvements féministes et laïques. Sans textes de loi pour les garantir, sans décisions politiques pour les appliquer, beaucoup de ces droits ne seraient pas effectifs. C'est pourquoi il est important de voter pour des personnes qui les défendent.

Ce n'est pas le cas de tous les partis, bien au contraire. Certains voudraient diminuer les dépenses de l'INAMI liées à l'avortement ou limiter l'éducation à la sexualité. Les droits sexuels sont importants et doivent toujours être défendus ! Soyez-y attentives/fs lorsque vous voterez.



## 22.

## QUI A LE DROIT D'ALLER VOTER ?

Pour pouvoir voter en Belgique, il faut remplir plusieurs conditions :

- Il faut avoir la nationalité belge ;
- Être âgé-e de 18 ans au moins ;
- Pour les étrangères-ers qui résident en Belgique : habiter dans une commune belge et être inscrit-e dans le registre de population ;
- Pour les Belges résidant à l'étranger : être inscrit-e aux registres de la population tenus par les ambassades ou les consulats, qui organisent le vote ;
- Ne pas se trouver dans l'un des cas d'exclusion ou de suspension des droits électoraux prévus par le Code électoral (par exemple, certaines condamnations pénales).

Pour les élections européennes :

Les Européen-ne-s résidant en Belgique peuvent également participer à l'élection du Parlement européen, mais uniquement pour des candidat-e-s figurant sur des listes belges. Pour bénéficier de ce droit, elles-ils doivent s'inscrire à leur commune de résidence. Notons qu'à partir de 2024, les mineur-e-s âgé-e-s de 16 ans et plus peuvent voter, sans obligation, aux élections européennes sans inscription au préalable.

Pour les élections communales :

- Les étrangères-ers résidant en Belgique et issu-e-s de l'Union européenne, peuvent voter si elles-ils respectent les conditions d'électorat et si elles-ils se sont préalablement inscrit-e-s comme électrice-teur dans leur commune de résidence.
- Les étrangères-ers issu-e-s d'un pays hors Union européenne et résidant en Belgique depuis au moins 5 ans, peuvent également voter si elles-ils respectent les conditions d'électorat, si elles-ils se sont préalablement inscrit-e-s dans leur commune de résidence et si elles-ils s'engagent à respecter la Constitution, les lois du peuple belge et la Convention des Droits de l'Homme.



## 23. PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP, MAIS, CITOYEN·NE AVANT TOUT !

Une circulaire communale vise au renforcement de l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap aux bureaux électoraux, aux isoloirs et à l'environnement immédiat (voirie) depuis 2014. Elle reprend un certain nombre de recommandations dont le but est de rappeler aux communes la nécessité de prévoir les adaptations spécifiques à l'environnement de manière à permettre au plus grand nombre d'exercer son droit de vote.

Exemple de recommandations indiquées dans cette circulaire :

- La praticabilité du chemin entre les emplacements réservés et le bureau de vote pour les personnes en fauteuil roulant (pas d'escaliers ni d'obstacles, revêtement du cheminement, largeur de la voie d'accès, etc.) ;
- La largeur des portes et des couloirs et l'identification d'un·e steward chargé·e de l'information et de l'accompagnement ;
- L'adaptation de l'isoloir (largeur suffisante, tablette pas trop élevée, la ficelle ou la chaîne à laquelle est attachée le crayon doit être suffisamment longue, l'éclairage doit être suffisant) ;
- La hauteur maximale des urnes ;
- La mise à disposition par la commune d'un transport public adapté vers les bureaux de vote pour les personnes en situation de handicap et pour les personnes âgées.

Ce texte est une circulaire. Les communes ne sont donc pas obligées de respecter ces recommandations. Néanmoins, si la·le citoyen·ne en situation de handicap n'a pas pu exercer son droit de vote, elle·il peut déposer une plainte auprès d'UNIA, sur base de la loi anti-discrimination du 10 mai 2007.

D'autre part, conformément à l'article 143 du code électoral, la possibilité d'être accompagné·e par un·e guide ou un soutien de son choix dans l'isoloir sera dorénavant offerte à toute personne en situation d'un handicap, qu'il soit physique, mental ou sensoriel.



## 24. JE TRAVAILLE, MAIS JE RAME...

Avoir un emploi n'est pas toujours une protection suffisante face au risque de pauvreté.

On estime que 40% des travailleuses-eurs belges présentent un risque de basculer dans la pauvreté ou ont déjà dû faire face à une situation précaire. On les appelle les « travailleuses-eurs pauvres ».

Les premières victimes du travail précaire sont évidemment les travailleuses-eurs les moins armé-e-s : celles et ceux qui sont les moins qualifié-e-s, celles et ceux qui sont les plus discriminé-e-s dans la société, et bien sûr celles et ceux à qui on attribue traditionnellement des tâches extra-professionnelles difficilement compatibles avec un emploi de qualité. Donc majoritairement les femmes.

L'emploi dit « féminin » se concentre sur un nombre restreint de métiers et de secteurs (horeca, services aux personnes, grande distribution, etc.), généralement moins valorisés et moins rémunérés que les emplois dits « masculins ». Même si la Belgique prévoit toujours l'indexation automatique des salaires, certains secteurs professionnels sont très clairement sous-financés de manière structurelle. Aussi, le temps partiel concerne principalement les femmes : plus de 80% des temps partiels sont occupés par celles-ci ; soit près d'une travailleuse sur deux concernée, contre à peine un homme sur dix. Ce qui a bien entendu des répercussions sur leurs revenus : l'écart salarial sur base annuelle est d'environ 20% en Belgique.

À l'âge de la retraite, les femmes courent cinq fois plus de risques de sombrer dans la pauvreté que les hommes retraités. Et entre 10 et 20% des pensionné-e-s en Belgique vivent sous le seuil de pauvreté (qui s'évalue aux alentours de 1100-1200€) alors que le séjour en maison de repos coûte en moyenne 1500 euros par mois.

Ces dernières années, plusieurs réformes des pensions ont été mises en place. Entre reculs et avancées, ce dossier demeure complexe et sans cesse négocié entre les partis. La tendance s'inscrit néanmoins dans un recul de l'âge légal à la pension et une vision méritocratique qui pousse toujours à travailler plus sans prendre en compte la pénibilité des métiers et les temps partiels involontaires...



## 25. UN TOIT, MON DROIT !

Crises économiques et sociales à répétition, hausse des prix de l'immobilier, etc. : aujourd'hui, trouver un logement de qualité est devenu compliqué, voire impossible, pour de nombreuses personnes. Et encore plus pour les femmes, davantage exposées à la précarité.

Nous pourrions penser que les difficultés d'accès au logement touchent indistinctement les femmes et les hommes. Mais le mal-logement se décline majoritairement au féminin. Pourquoi ? Simplement parce que les femmes sont davantage exposées à la précarité que les hommes. Cela s'explique notamment par les discriminations subies par les femmes sur le marché du travail : inégalités salariales, carrières interrompues, travail à temps partiel, secteurs moins bien rémunérés, plafond de verre, etc. Leur situation familiale est aussi à signaler : nombreuses sont les femmes à la tête d'une famille monoparentale. Or, en Wallonie, une famille monoparentale sur deux vit sous le seuil de pauvreté.

Trouver un logement adéquat, lorsqu'on est une femme, s'apparente donc souvent à un véritable parcours de combattante. Au-delà des éléments cités ci-dessus, le statut de cohabitant-e est aussi un frein à l'accès à un logement de qualité, puisqu'il compromet toutes les logiques de solidarité et pousse à l'isolement.



Certes, le mal-logement n'est qu'une conséquence parmi tant d'autres de la précarité grandissante dans laquelle nos sociétés sont plongées. Mais il en est une des plus emblématiques, des plus désastreuses. C'est pourquoi les communes mais aussi les régions doivent saisir cette problématique à bras-le-corps. Par exemple, en augmentant le nombre de logements publics sur leur territoire, en imposant aux promotrices-teurs immobilières-ers un certain pourcentage de logements publics dans chacun de leurs projets, ou encore en favorisant la diversité et la mixité sociale en matière d'offres de logement, qu'il s'agisse de zones d'habitats intergénérationnelles, multifonctionnelles ou intégrées. Il est également nécessaire d'intensifier la lutte contre les logements insalubres et/ou inoccupés.

## ON NE PEUT PAS ACCUEILLIR TOUTE LA MISÈRE DU MONDE

Depuis quelques années, le nombre de migrant-e-s tentant de traverser la mer Méditerranée pour rejoindre l'Europe a connu une véritable augmentation. Les médias se sont largement fait l'écho de ce phénomène, souvent au détriment d'une vision plus globale.

Cet afflux de migrant-e-s et de demandeuses-eurs d'asile résulte d'une crise humanitaire mondiale d'une gravité exceptionnelle. Partout dans le monde, les conséquences des changements climatiques, des conflits armés, des crises économiques poussent de plus en plus de personnes à quitter leur pays dans l'espoir d'un avenir meilleur. Or, aucune disposition n'est prise par nos dirigeant-e-s afin de pouvoir répondre efficacement à cet afflux pourtant prévisible et attendu et qui n'est pas prêt de diminuer.

Pour rappel, en vertu de la Convention de Genève (qui vise à protéger les personnes poursuivies dans leur pays pour des raisons politiques, religieuses, ethniques, philosophiques et/ou syndicales et qui ne peuvent demander protection à leur propre État), toute personne qui se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui, du fait de sa « race », de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un groupe social déterminé ou de ses opinions politiques, craint avec raison d'y être persécutée, a le droit à demander l'asile dans un autre pays. Rappelons que tout le monde pourrait un jour être concerné et que ces gens ne quittent jamais leur pays pour le plaisir mais le plus souvent pour leur survie !

Malheureusement, la Belgique est loin de respecter ses engagements en la matière. Notre pays a déjà été condamné près de 7000 fois par la Cour Européenne des Droits de l'Homme (CEDH) pour non-respect de la loi sur l'accueil des demandeuses-eurs d'asile.

Les médias et de nombreuses personnalités politiques tentent de nous faire croire qu'il existe une crise de l'accueil.

Ce n'est pas vrai !

Celle-ci résulte en réalité d'un véritable manque de volonté politique à trouver structurellement des solutions pour accueillir ces personnes dans le respect de la dignité humaine. De plus, ce type de discours alimente un racisme sous-jacent, teinté d'islamophobie, dont se nourrissent l'extrême droite et la droite radicale. Or, les personnes migrant-e-s ont des profils extrêmement variés et affluent des quatre coins du monde. Et nous ne le dirons jamais assez mais toute personne a le droit à un accueil digne.

Nous demandons donc à nos représentant-e-s politiques de respecter le Pacte migratoire de l'ONU, signé à Marrakech en décembre 2018. Ce nouveau texte veut que les États coopèrent pour lutter contre les migrations clandestines (dont le système de passeuses-eurs). Le pacte réclame aussi que les migrant-e-s soient mieux informé-e-s dans leur pays d'origine, qu'elles-ils soient traité-e-s avec dignité dans leur pays d'accueil ou de transit (par exemple, accès aux soins de santé), que les pays luttent contre les discours de haine, les discriminations, que l'enfermement des enfants soit interdit et que les voies d'immigration légales soient accessibles (comme le regroupement familial, l'asile politique, etc.).



La Sécurité sociale est un système d'assurance et de solidarité lié au travail. Sur base de cotisations, les travailleuses-eurs bénéficient d'allocations en cas d'événements de vie tels que la perte d'emploi, le départ à la pension ou encore la maladie. Chaque mois, l'employeuse-eur, en plus du salaire de ses travailleuses-eurs, verse à l'ONSS (Office national de la Sécurité sociale) une somme représentant 25% du salaire brut. C'est ce que l'on appelle les « charges patronales ». La-le travailleuse-eur verse aussi une partie de son salaire brut à la Sécurité sociale. C'est ce que l'on appelle les cotisations sociales personnelles. L'État, enfin, verse aussi une partie sous forme de subventions à la Sécurité sociale via les impôts, la TVA, etc. Ces cotisations sociales versées à l'ONSS vont être réparties au sein de différentes caisses qui serviront à payer les indemnités en cas d'incapacité de travail pour maladie ou invalidité, les allocations de chômage, les allocations en cas d'accident de travail ou de maladies professionnelles (les risques professionnels) et les pensions.

Le versement se fait donc en fonction des revenus de chacun-e. Cet impôt est dit progressif. Même les personnes sans emploi cotisent. Au-delà de la Sécurité sociale (allocations et soins de santé) qui représentent près de la moitié du budget total, nos impôts permettent également de financer l'accès à l'enseignement, à la culture, aux transports en commun, etc. Si nos impôts sont élevés, c'est avant tout pour garantir la qualité de nos services publics et de notre Sécurité sociale, l'une des plus efficaces au monde.

Le problème aujourd'hui, ce n'est pas qu'il y ait trop d'impôts, c'est que tout le monde ne participe pas équitablement au financement du pot commun ! Par exemple, l'euro gagné par le travail, l'euro obtenu par la location d'un bien immobilier ou encore l'euro

obtenu via un placement financier ne sont pas taxés de la même façon. Les revenus du capital sont soumis à un impôt fixe et non progressif. Il n'existe pas d'impôt sur les grandes fortunes (alors qu'environ 10% des ménages aux patrimoines les plus élevés détiennent 59% du patrimoine net total de la Belgique...). La taxation des bénéfices des entreprises diminue d'année en année tandis que les multinationales évadent fiscalement chaque année des milliards d'euros...

Notre système fiscal, défaillant, est donc marqué par une profonde injustice, où les plus riches ne paient pas ou trop peu d'impôts, usent de mécanismes (souvent illégaux) pour éviter de participer aux mécanismes de solidarité alors qu'elles-ils en bénéficient pleinement par ailleurs !

Il est donc grand temps que nos dirigeant-e-s s'engagent dans un plan de redistribution plus équitable des richesses. C'est ce qu'on appelle la justice fiscale. Celle-ci est indispensable pour limiter les inégalités dans notre société, en assurer le bon fonctionnement pour tout-e-s et surtout affronter les grands enjeux de société actuels, tels que la crise écologique, qui requiert le financement de politiques publiques conséquentes.



## 28. SOS SERVICES PUBLICS EN DÉTRESSE

Les services publics sont accessibles à l'ensemble des citoyen-ne-s de notre pays. Ils sont essentiels parce que tout le monde les utilise et en bénéficie sans distinction quel que soit l'âge, le sexe, etc. Qu'est-ce que cela signifie pour nous au quotidien ? Cela signifie qu'il y a de l'eau qui coule dans nos robinets ou de l'électricité pour faire fonctionner nos appareils ; que l'infrastructure publique appartient à chacun-e d'entre nous ; que les navetteuses-eurs peuvent se diriger vers la gare le matin ; que nous pouvons profiter de parcs et forêts gérés par des fonds publics durant notre temps libre ; que l'éducation reste tout à fait accessible dans notre pays, etc.

Alors cela coûte de l'argent, bien sûr, mais ce sont des investissements pour maintenant et pour l'avenir, qui permettent le vivre ensemble et le bon fonctionnement de notre société. Pourtant, nos gouvernements tentent de plus en plus de privatiser ces biens communs. Le marché semble omniprésent. Il régule, réglemente et régit. Notre société réfléchit en termes d'offre et de demande, de coûts et d'avantages, de croissance et de réduction. Le marché est l'être suprême et une majorité des décideuses-eurs politiques en sont les prophètes. Ces adeptes du marché ont réussi à nous faire croire qu'il s'agit de la seule voie à suivre. Rien n'est moins vrai. Le marché n'est que l'une des nombreuses façons selon lesquelles les gens coordonnent leurs activités !

De nombreux exemples de privatisation en Europe nous démontrent qu'elle ne tient aucunement ses promesses ! Il suffit de jeter un coup d'œil aux pays scandinaves où vous payez très cher un billet de train, et où toutes les régions ne sont pas correctement desservies par les transports, puisque peu rentables. Privatiser, c'est nécessairement laisser des gens de côté ! C'est abandonner toute forme de solidarité. Nous croyons au contraire en un État social fort, qui protège ses citoyen-ne-s de manière équitable, fournit les conditions nécessaires à une vie digne pour tout-e-s et valorise la collectivité, le vivre ensemble.



## SI ELLE EST VICTIME DE VIOLENCES, C'EST QU'ELLE L'A BIEN CHERCHÉ...

Les violences faites aux femmes sont multiples. Entre harcèlement en ligne, dans l'espace public ou sur le lieu de travail, entre violences sexuelles, psychologiques, en temps de guerre, économiques, ou intrafamiliales, aucune sphère de leur vie n'est épargnée. Une violence en entraîne souvent une autre et ne peut pas être traitée de manière isolée. C'est ce qu'on appelle le continuum des violences. Ces violences s'inscrivent dans une société dite patriarcale, qui maintient et reproduit un système de domination des femmes par les hommes. Ce sont bien parce qu'elles sont des femmes que celles-ci sont victimes de ces violences.

Ces violences émergent dans des relations/interactions inégalitaires, où l'agresseur tente volontairement de prendre le pouvoir sur l'autre. Les femmes victimes de ces violences ne sont donc JAMAIS responsables. Dans le cadre des violences entre partenaires, il ne s'agit JAMAIS d'un conflit anodin, parmi tant d'autres. Ces violences comportent d'ailleurs deux caractéristiques : elles s'inscrivent dans une escalade (les violences et leurs formes évoluent et s'aggravent au fur et à mesure et affaiblissent peu à peu la victime) et dans un cycle (les tensions augmentent, l'agresseur passe à l'acte puis tente de persuader la victime que ça ne se reproduira plus en lui promettant monts et merveilles) dont il est très difficile de sortir.

Les violences faites aux femmes sont un véritable problème de santé publique qui nous concerne tout·e·s et qui touche l'ensemble de la cellule familiale. À titre d'exemple, on estime que la majorité des femmes ont déjà été harcelées dans l'espace public au moins une fois dans leur vie et que près

d'une femme sur cinq a été victime de viol au moins une fois dans sa vie en Belgique. Ces chiffres ne reflètent que la partie visible de l'iceberg.

Heureusement, depuis quelques années, la parole se libère et les consciences s'éveillent. Le Conseil de l'Europe a adopté, en 2011, la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, dite Convention d'Istanbul. Ce traité international est le premier instrument juridique contraignant pour l'Europe, créant un cadre légal pour prévenir la violence à l'égard des femmes, protéger les victimes (dont les enfants), lutter contre l'impunité des auteurs et développer des politiques intégrées et globales. Celui-ci a été ratifié en 2016 par la Belgique.

Depuis, de nombreuses mesures ont été prises par les différents Gouvernements, la lutte contre les violences faites aux femmes étant transversale à tous les niveaux de pouvoir. Citons la création des Centres de Prise en charge des victimes de Violences Sexuelles (CPVS), qui assurent une prise en charge globale (médicale, psychologique, médico-légale mais aussi, si cela est souhaité, policière, juridique et sociale) des victimes en un seul endroit. La Belgique est aussi le premier pays à s'être doté d'une loi spécifique pour lutter contre les féminicides. Mais la route est encore longue pour réellement protéger toutes les femmes des violences...



## 30. SEUL·E FACE AUX MÉDIAS ?

Presse écrite, télévision, radio,... il existe différentes façons de s'informer. À cela s'ajoute Internet et, notamment, les réseaux sociaux, qui ont pris, ces dernières années, une place considérable dans nos quotidiens. Chaque canal d'information a ses spécificités, sa façon de fonctionner, ses publics cibles, ses objectifs, ses codes et sa propre utilité. Mais face à la surinformation actuelle, il est parfois difficile de s'y retrouver ! Et à raison... Entre Facebook, X, LinkedIn, Instagram ou encore Twitch, beaucoup d'utilisatrices·eurs sont parfois perdu·e·s...

Il est vrai que les réseaux sociaux ne sont pas des canaux médiatiques comme les autres. L'interaction s'y joue en temps réel, à une vitesse record et avec un nombre relativement infini de personnes. Ils facilitent la création de communautés et sont accessibles facilement, en quelques clics, et en plus, de manière « anonyme » !

Leur fonctionnement est particulier car ils utilisent ce qu'on appelle des « bulles de filtre » : des algorithmes qui affichent uniquement du contenu en fonction des préférences de l'utilisateur·rice. Ainsi, au plus l'algorithme vous connaît, au plus il vous suggère des contenus qui pourraient susciter votre attention/intérêt. Les algorithmes peuvent être bénéfiques mais ils créent un risque de dépendance et une vision biaisée du monde. Sans pluralité de points de vue, le risque d'une prise de position polarisée et l'absence de nuances est accrue.

Ces lieux numériques sont aussi truffés de fake news (fausses informations), qui circulent 6 fois plus rapidement qu'une vraie information, et de théories du complot. Notons aussi que le harcèlement sexiste y est très présent : selon l'ONU, près de 85% des femmes en ont déjà été victimes dans le monde, ce qui les pousse à s'y censurer ou à s'en retirer...



Pourtant, près d'un tiers des Belges les consultent comme sources d'information. Les partis politiques les utilisent aussi à leur avantage, en y dépensant de grosses sommes d'argent pour y diffuser leurs idées et cibler les publics les plus susceptibles d'y être réactifs. Les médias sont donc tout à fait susceptibles d'influencer les élections. Certes, des gardes fous existent, comme le cordon sanitaire médiatique qui, en Belgique francophone, empêche tout·e représentant·e d'extrême droite de disposer d'un temps de parole libre en direct en télévision, à la radio et dans la presse écrite. Mais celui-ci peut difficilement être mis en application sur les réseaux sociaux...

C'est pourquoi aujourd'hui, plus que jamais, il est essentiel de développer notre esprit critique face aux informations et de miser un maximum sur la proactivité. Cela implique diverses stratégies telles que le fait de croiser les sources, de nous interroger sur les objectifs et l'intention poursuivis par les médias dans leur communication, de questionner les émotions que nous ressentons face à telle ou telle information, de la replacer dans son contexte, etc.

Notre société est aujourd'hui confrontée à une crise écologique sans précédent. Entre réchauffement climatique, perte de la biodiversité, diminution de réserves d'eau potable, ou encore acidification des océans, notre système économique capitaliste, fondé sur la croissance et l'accumulation de capital à l'infini, a provoqué de nombreux dégâts ! Et pour nous en sortir, des changements radicaux seront nécessaires.

Nous avons tendance à penser que cette crise impacte tout le monde à part égale mais ce n'est pas vrai ! Les publics vulnérables sont bien plus impactés que les franges les plus riches de la population. Les femmes sont bien plus impactées que les hommes, et les femmes racisées et des pays dits en développement le sont d'autant plus. En effet, les réalités ne sont pas les mêmes : il y a une différence entre des températures hautes pour la saison en Europe et la disparition complète d'un village en Asie, il y a une différence entre faire du zéro déchet à Bruxelles et trier à mains nues le plastique à recycler dans une décharge africaine. La géographie joue donc un rôle essentiel dans les luttes écologiques. Mais le genre aussi, ainsi que le statut socio-économique.

Par exemple, à Bruxelles, près d'un ménage sur deux parmi les ménages avec les revenus les plus bas vit dans un logement présentant au moins une nuisance environnementale dans les pays dits en développement. Dans les pays dits en développement, ce sont majoritairement les femmes qui sont en charge de l'approvisionnement en eau, en nourriture et en combustibles. Or, en cas d'inondations ou de sécheresses, celles-ci devront parcourir des distances plus longues et, très souvent, demander à leurs filles aînées de les aider, qui vont dès lors quitter l'école, ce qui compromet leur autonomie. En cas de catastrophe naturelle, elles seront davantage exposées aux violences tout en

ayant moins accès aux services de secours et d'assistance, ce qui compromet leur rétablissement et renforce leur vulnérabilité. En parallèle, ce sont elles qui s'engagent le plus contre cette crise écologique car ce sont elles, de par leur éducation genrée dans une société patriarcale, qui prennent soin et qui assurent le bon fonctionnement de la société. Et pourtant, les femmes sont moins écoutées et impliquées dans les prises de décisions en la matière !

Aujourd'hui, bien que les changements individuels et les petites initiatives (pratiquées ou en tous cas initiées principalement par les femmes donc) soient importants, ils ne seront pas suffisants. Les changements doivent aussi être réalisés au niveau collectif et structurel. Il faut une vraie révolution de nos pratiques agricoles, industrielles et énergétiques. Pour cela, il faut des choix politiques courageux, un État social fort, protecteur et régulateur face aux entreprises les plus polluantes ainsi qu'une prise de décision globale innovante et représentative de l'avis et des idées de tou-te-s ! Notre système est clairement arrivé à ses limites et il est temps de se recentrer sur le respect du vivant, sur un cycle de vie ralenti, raisonné et équilibré, pour espérer préserver les générations futures.



---

### **QUELQUES LIENS UTILES :**

Le site de Soralia : **[www.soralia.be](http://www.soralia.be)**

Vous pouvez y télécharger nos différentes brochures dans la rubrique « Publications ».

Le site de Solidaris : **[www.solidaris.be](http://www.solidaris.be)**

Le site du Service Public Fédéral - Direction des Elections :  
**[www.elections.fgov.be](http://www.elections.fgov.be)**

---



**VOTER**  
C'EST  
**DÉCIDER!**

[www.soralia.be](http://www.soralia.be)  
[www.facebook.com/soralia.mouvement](https://www.facebook.com/soralia.mouvement)